Inspection de Sécurité Routière des Itinéraires

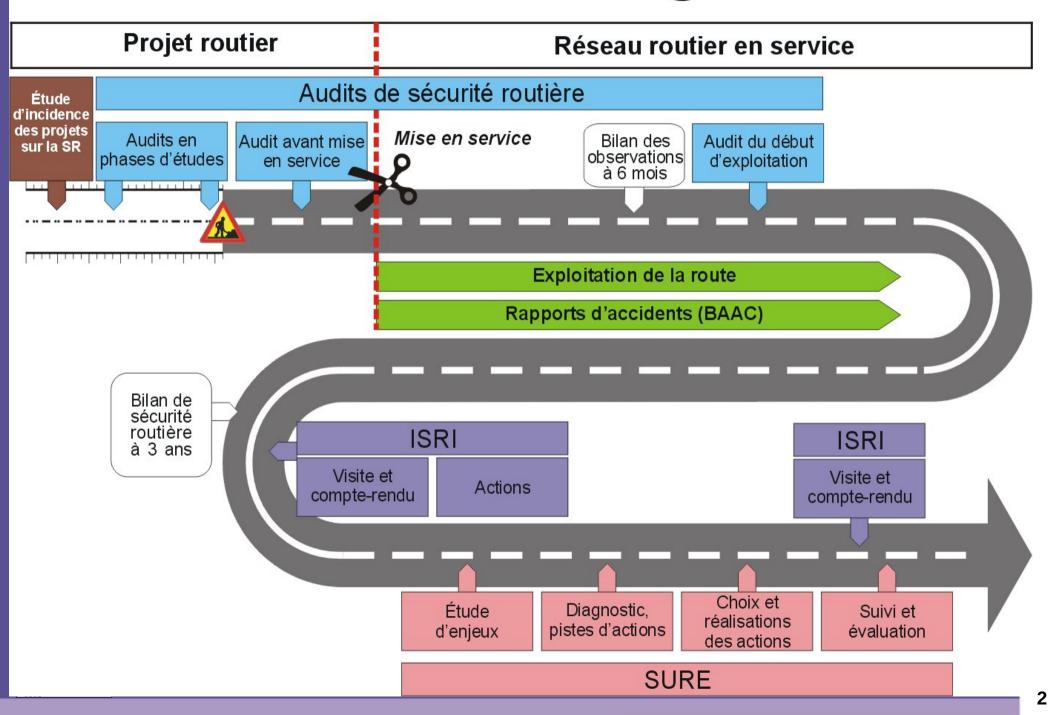
Démarche à la DIR Centre-Est







Les 5 démarches globales



Présentation de la démarche

- Décision du CISR 13 février 2008
- Obligation législative suite à parution de la directive européenne 2008/96/CE et sa déclinaison en droit français dans la circulaire du 13 avril 2012
- Inspection systématique des itinéraires
- Basée sur l'œil neuf
- Tous les 3 ans
- Déceler les événements que le gestionnaire ne voit plus au quotidien





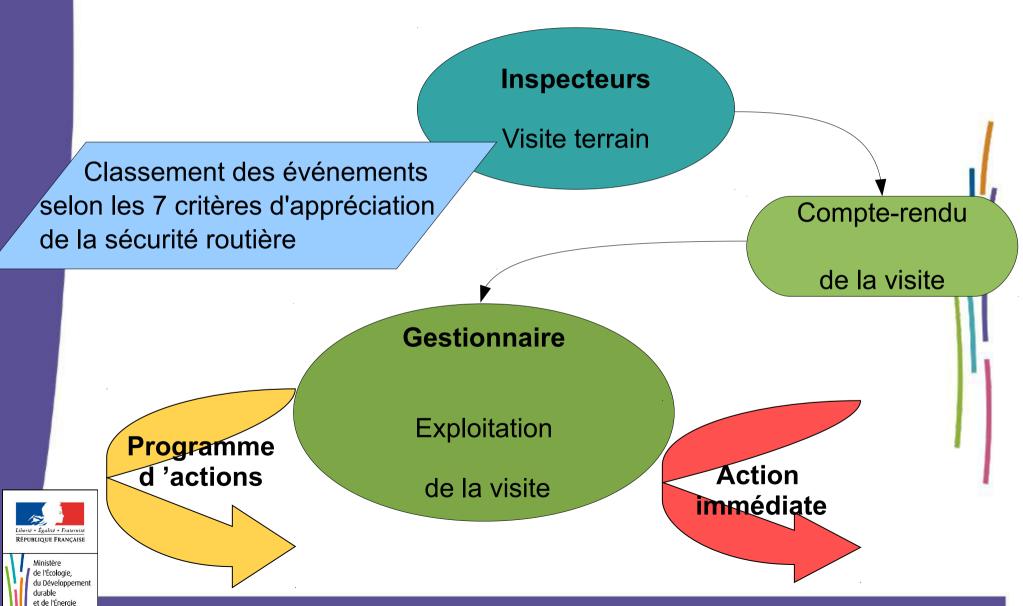
Objectifs

- Découverte des singularités avec un œil neuf
- Approche préventive
- Action pragmatique et systématique (de jour et de nuit)
- Démarche récurrente (tous les 3 ans)
- Personnel qualifié





Principes



Organisation des visites

- Réseau DIR CE : 1220 km inspectés sur 3 ans
 - Découpé en itinéraires de 65 à 95 km
 - Environ 400 km inspectés par an (principe de l'œil neuf)
 - Allure en phase visite : 70 km/h sur bidirectionnelle

90 km/h sur 2x2 voies

Planning d'intervention

Ouganisation des ISDI	Lundi			Mardi				Mercredi				Jeudi	
Organisation des ISRI	matin	a.m.	soir	nuit	matin	a.m.	soir	nuit	matin	a.m.	soir	nuit	matin
Rendez-vous sur le terrain													
Visite de jour		_											
Rédaction CR jour													
Visite de nuit													
Rédaction CR nuit													
Finalisation CR										_			
Remise du CR													



Matériel

Matériels utilisés

- Véhicules, gyrophare, vêtements de protection
- Appareil photo
- Dictaphone
- Cartes
- Feuilles de relevé
- Téléphone portable
- Lampe
- ISRICAM







ISRI'CAM







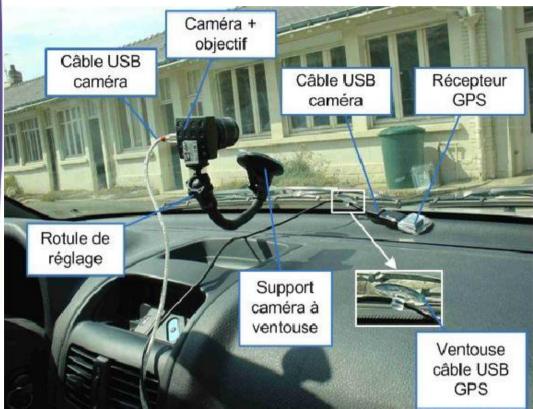








ISRI'CAM







Compte-rendu

Compte-rendu de visite

n°	PR	Km véhicule	Relevé	Commentaires	Critère(s) SRR impacté(s)	Photos miniatures	Actions envisagées
54	11+800	51,769	Fossé semble profond non isolé		G		
55	9+600	53,778	Borne d'appel non accessible	Derrière glissières	С		
56	9+400	56,113	Cartouche D301 sur directionnelle non rétroréfléchissant	2 ensembles de signalisation	v	ng#	
57	9	54,358	Panneau tagué		V		
58	8+250	55,163	Panneau directionnel masqué par la végétation		V		



Inspection de Sécurité Routière des Itinéraires Critères Sécurité des Routes et des Rues / événements

Critères	Evénements correspondants					
V isibilité (voir et être vu)	manque de visibilité dû à la végétation, mur, courbe, profil en long, perspective, glissière, maison, arbre panneau en partie masqué (végétation ou autre élément) panneau abîmé, non rétro réfléchissant ou tagué panneau mal positionné ou absent panneaux publicitaires polluant l'environnement					
Lisibilité (identifier les lieux et la trajectoire à prendre)	panneaux en surnombre marquage au sol en mauvais état, ambigu ou absent (en rives) profil en long et profil en travers avec perte de visibilité chemin donnant l'impression de tout droit carrefour complexe, giratoire mal perçu délimitation des voies, surlargeur, BAU					
Adéquation de l'infrastructure aux contraintes Dynamiques (l'infrastructure permet-elle d'éviter les déséquilibres dynamiques? - dérapage, renversement)	chaussée déformée ou mauvais uni longitudinal gravillon, eau, boue, trous passage piétons glissant tracé en plan (rayons des courbes), profil en long, devers croisement de voie ferrée adhérence du revêtement, joint d'ouvrage accotement dénivelé					
Possibilités d'Evitement et de récupération (en situation critique est-ce qu'un usager peut éviter un choc et reprendre le contrôle de son véhicule ?)	accotement dénivelé ou déformé accotement non stabilisé avec gravillon ou cailloux largeur d'accotement tout obstacle sur la chaussée ou dans la zone de récupération					
Limitation de la Gravité des chocs (les obstacles sont-ils suffisamment rares, isolés ou éloignés ?)	arbres, poteaux, supports de parmeaux (hors supports simples) extrémité de glissière non déportée ou non conforme (queue de carpe o' 1/4 de cercle), absence de raccordement ou interruption du dispositif fossé profond, dénivellation importante ou talus pile d'ouvrage, muret, tête de buse tout obstacle dans la zone de sécurité					
Co hérence de tous les éléments de la voirie et de son environnement (éléments qui discréditent l'image et les fonctions de la voirie)	incohérence des limitations de vitesse sur l'itinéraire et en milieu urbair panneaux mal positionnés ou mal associés, publicité incohérence de la signalisation verticale et horizontale incohérence des aménagements (tourne-à-gauche, feux ou accès riverains sur 2x2 voies) intersection sans régime de priorité cheminement piétons en bord de voie ou passage piétons hors agglo éclairage, balisage latéral et des virages					
Gestion des Flux dans un objectif de sécurité (l'aménagement tient-il compte de tous les usagers et de leur nombre ?)	trottoir encombré ou de faible largeur longue traversée piétonne bidirectionnelle à 3 voies banalisées formation de bouchon carrefour difficile à franchir bretelle ou entrecroisement court signalisation de guidage mal positionnée stationnement gênant, absence de bande multifonctionnelle					





Plan d'actions

Préparation du programme d'actions

A partir du **CR de visite** l'exploitant propose une réponse appropriée à chacune des remarques suivant 5 niveaux d'action :

- 1- Entretien courant
- 2- Entretien courant et faible engagement comptable
- 3- Étude légère en interne
- 4- Étude approfondie et financement spécifique
- 5- Sans suite



Plan d'actions

Exemple de plan d'actions

nº	12800a4637	<u>Km</u> véhicule	Relevé	Commentaires	Critère SRR	Photos miniatures	Plan d'action DIR	Niveau d'action	Pour actions 3 et 4 Estimation Financement	Échéance M			lise en œuvre	
	PR									30 juin 2012	30 juin 2013	Après juin 2013	Date de réalisation	Observations
7	3,215	7,151	Panneau de signalisation non isolé	obstacle	G		Installer un support fusible	2	100	×				



Mise en œuvre et suivi

Programmation des actions correctives

- Classement des actions par niveau et établissement d'un programme pluriannuel soumis à validation
- Mise en œuvre du programme

Respect du programme

- En 2012 -40 % d'événements / 2009
- En 2013 -43 % d'événements / 2010





Acteurs

- DGITM / DIT / GRN
- SES / MSR
- SREX
- Districts
- CEI
- Autres gestionnaires





FIN



